



**Rapport de la 16<sup>e</sup> réunion du  
Comité des statistiques tenue le  
27 mars 2019**

Point 1:	Adoption de l'ordre du jour .....	2
Point 2:	Rapport de la réunion du 19 septembre 2018 .....	2
Point 3:	Estimation de la population mondiale de caféiculteurs par origine .....	2
Point 4:	Règlement sur les statistiques – Prix indicatifs .....	2
Point 5:	Article 2 de l'Accord de 2007 : facteurs de conversion pour le café torréfié, le café décaféiné, le café liquide et le café soluble.....	3
Point 6:	Rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques et les nouveaux indicateurs de conformité .....	3
Point 7:	Données sur le secteur du café : Règlement sur les statistiques et bonnes pratiques .....	3
Point 8:	Formation des Membres en vue de l'application du Règlement sur les statistiques.....	3
Point 9:	Table ronde sur les statistiques .....	4
Point 10:	Questions diverses .....	4
Point 11:	Date de la prochaine réunion .....	4

1. En l'absence du président et du vice-président, le Comité des statistiques a été présidé par le Directeur exécutif et a tenu sa 16<sup>e</sup> réunion à Nairobi (Kenya) le 27 mars 2019.

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [SC-89/19 Rev. 1](#).

**Point 2 : Rapport de la réunion du 19 septembre 2018**

3. Le Comité a approuvé le rapport de sa 15<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue le 19 septembre 2018, figurant dans le document [SC-88/18](#).

**Point 3 : Estimation de la population mondiale de caféiculteurs par origine**

4. Le Comité a pris note de l'exposé de M. David Browning, Directeur général d'Enveritas, sur l'estimation de la population des caféiculteurs par origine. Il a déclaré que le chiffre largement cité de 20 à 25 millions de caféiculteurs dans le monde n'avait pas de source ou de méthodologie claire, ce qui l'a motivé pour mettre au point un nouveau processus destiné à actualiser ce chiffre. Il a présenté une solide méthodologie d'estimation du nombre total d'exploitations agricoles d'un pays qui pourrait être appliquée dans de nombreux pays et reproduite par d'autres. Il a déclaré que cette méthodologie aboutissait à un chiffre global d'environ 12,5 millions de plantations de café dont, selon la définition retenue, 67% à 80% de petites exploitations. Il a précisé que cette méthodologie permet de compter le nombre de plantations de café plutôt que le nombre de personnes qui cultivent du café, en raison de l'ambiguïté qui entoure le fait de savoir ce qu'est un caféiculteur, et qu'elle exclut les exploitations qui produisent du café uniquement pour la consommation familiale.

5. Plusieurs membres ont exprimé leur intérêt pour ce rapport, notant l'importance de l'utilisation d'une méthodologie statistiquement fiable pour calculer le nombre d'exploitations, en particulier lorsque ces chiffres sont utilisés pour définir la politique nationale et lutter contre la pauvreté.

6. Le Comité a pris note de l'exposé.

**Point 4 : Règlement sur les statistiques – Prix indicatifs**

7. Le Président a demandé aux membres du Comité des statistiques d'examiner le document [SC-90/19](#) qui contient les nouveaux coefficients de pondération du prix indicatif composé et des prix indicatifs des groupes sur la base de leurs parts de marché pour les années civiles 2015 à 2018. Ces coefficients de pondération sont revus tous les deux ans conformément au Règlement sur les statistiques - Prix indicatifs, document [ICC-105-17](#).

8. Le Comité a examiné le document et l'a recommandé au Conseil pour approbation. Les nouveaux coefficients de pondération prendront effet le 1 octobre 2019.

**Point 5 : Article 2 de l'Accord de 2007 : facteurs de conversion pour le café torréfié, le café décaféiné, le café liquide et le café soluble**

9. Le Chef des opérations a indiqué que l'OIC passait en revue les facteurs de conversion pour le café torréfié, le café décaféiné, le café liquide et le café soluble tous les trois ans et que le dernier examen avait eu lieu en mars 2017, en consultation avec le Comité consultatif du secteur privé, comme indiqué dans le document [SC-91/19](#). Il a noté que le Secrétariat mènerait une enquête pour recueillir des informations sur les facteurs de conversion actuels et que la conclusion serait présentée à la prochaine réunion du Comité des statistiques en septembre 2019.

10. Le Comité a pris note du document.

**Point 6 : Rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques et les nouveaux indicateurs de conformité**

11. Ce point a été reporté à une prochaine réunion du Comité des statistiques afin de laisser aux nouveaux indicateurs le temps de s'installer.

**Point 7 : Données sur le secteur du café : Règlement sur les statistiques et bonnes pratiques**

12. Le représentant du Kenya a fait un exposé sur le processus kenyan de collecte des données nationales sur le secteur du café et sur la mise en œuvre du nouveau système de certificats d'origine. Il a indiqué que le Kenya avait mis en place un système électronique national de guichet unique pour le traitement des certificats d'origine des exportations de café. Il a noté que ce système avait contribué à réduire les coûts et à faire gagner du temps aux parties prenantes, ainsi qu'à faciliter la collecte précise et rapide de statistiques sur le commerce du café, qui sont essentielles pour la planification et la formulation des politiques.

12. Les membres ont remercié le représentant du Kenya de son exposé, en notant qu'il était complet et qu'il constituait un excellent exemple de bonnes pratiques en matière de statistiques du café.

13. Le Comité a pris note du rapport.

**Point 8 : Formation des Membres en vue de l'application du Règlement sur les statistiques**

14. La Chef des statistiques a indiqué qu'un atelier statistique dirigé par l'OIC a été organisé le 12 février parallèlement à la dix-septième Conférence et exposition sur le café fin africain dans le cadre du Protocole d'accord avec l'Association africaine des cafés fins (AFCA) portant coopération sur les questions relatives au café. Il a été noté que l'objectif de l'atelier était de présenter les exigences de l'OIC en matière de rapports statistiques et d'aider les Membres et les observateurs à améliorer la collecte des données et la présentation des rapports. Elle a déclaré que l'atelier avait réuni quelque 15 participants représentant trois pays Membres.

15. Le Comité a pris note du rapport.

**Point 9 : Table ronde sur les statistiques**

16. La Chef des statistiques a indiqué que la Table ronde sur les statistiques, groupe d'experts du secteur privé, s'était réuni deux fois depuis la dernière réunion du Comité des statistiques. Elle a déclaré que lors de la réunion du 19 décembre 2018, la Table ronde sur les statistiques avait examiné les données relatives à l'offre et à la demande pour le monde et les six principaux producteurs couvrant la période 1996/97 à 2005/06. Elle a noté que la Table ronde sur les statistiques s'était également réunie le 14 mars 2019 pour son premier examen annuel, couvrant les années caféières 2016/17 et 2017/18. Elle a indiqué que les membres de la Table ronde sur les statistiques avaient observé que les statistiques de l'OIC s'étaient considérablement améliorées depuis le début de la Table ronde, et qu'ils avaient reconnu que les limites de la base de données actuelle empêchaient d'autres améliorations des statistiques de l'OIC.

17. Un Membre s'est enquis du calendrier prévu pour la réalisation du but stratégique de l'OIC consistant à fournir des données de classe mondiale. Le Directeur exécutif a noté que le principal obstacle à la réalisation de ce but était l'état actuel du système de gestion des données, qui devait être modernisé et mis à niveau. Le Chef des opérations a déclaré que l'élément de renforcement des capacités, tel que l'atelier organisé parallèlement à l'AFCA, avait également contribué à améliorer les statistiques de l'OIC.

19. Le Comité a pris note du rapport.

**Point 10 : Questions diverses**

20. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

**Point 11 : Date de la prochaine réunion**

21. Le Comité a noté que sa prochaine réunion se tiendrait à Londres (Royaume-Uni) pendant la 125<sup>e</sup> session du Conseil.